

## SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

Section		Révisé
<b>Transport – Rôles et responsabilités</b>		le 17 août 2017
<b>RR – 008 Responsabilités des commissionnaires de point de transfert</b>		
<b>Énoncé général</b>	Un ou une commissionnaire de point de transfert (« commissionnaire ») peut se voir confier un point de transfert tel que le détermine les STSNPS.	
<b>Énoncé de responsabilités</b>	<p><b>Le ou la commissionnaire doit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Être la première personne à arriver au point de transfert et la dernière personne à partir du point de transfert;</li> <li>2. S'assurer qu'il n'y ait aucun véhicule personnel ou commercial qui serait positionné de sorte à nuire au processus de transfert;</li> <li>3. Guider les conducteurs ou conductrices à l'endroit de stationnement qu'on leur a assigné au point de transfert;</li> <li>4. S'assurer que les conducteurs ou conductrices attendent que tous les véhicules qui font l'objet d'un transfert soient arrivés avant de commencer le processus de transfert;</li> <li>5. Signaler/Annoncer le début du processus de transfert;</li> <li>6. Aider les élèves qui ont besoin d'assistance à repérer leur véhicule de transfert;</li> <li>7. À l'aide des listes d'élèves, s'assurer qu'aucun ou aucune élève, autre que ceux et celles désignés ou désignées comme « élèves qui doivent se rendre au point de transfert à pied », ne soit permis de monter à bord ou de descendre d'un véhicule utilisé aux fins de transport scolaire au point de transfert;</li> <li>8. Distribuer des cartes de renseignements aux parents/tuteurs/ tutrices/élèves qui tentent de monter à bord ou descendre à un point de transfert;</li> <li>9. Attendre que tous et toutes les élèves aient monté à bord de leur véhicule avant de signaler/annoncer la fin du processus de transfert et le début du départ des véhicules;</li> <li>10. S'assurer qu'aucun ou aucune élève ne soit oublié ou oubliée au point de transfert;</li> <li>11. Aviser les conducteurs, conductrices ou transporteurs de toute anomalie, à l'aide de radio portative;</li> <li>12. Aviser le directeur ou la directrice des opérations et le directeur général ou la directrice générale de toute question qui pourrait empirer ou qui pourrait affecter la sécurité des élèves qui transfèrent d'un véhicule à l'autre;</li> <li>13. Porter en tout temps une veste de sécurité que les STSNPS lui a fournie;</li> </ol>	



Nipissing - Parry Sound

RR – 008

## SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

	14. Signaler aux STSNPS tout problème de maintenance du site.
--	---